

A ✓
2015 - 171

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 18 novembre 2015.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1- Décisions du 12 octobre 2015 :

- Portant sur l'achat d'un véhicule pour le transport des repas aux personnes âgées au fournisseur ISM .Véhicule utilitaire d'occasion à COURRY (30) pour un montant de 7 000.00 € TTC.

2- Décisions du 12 octobre 2015 :

- Portant sur l'achat d'un caisson frigorifique pour le véhicule livraison repas personne âgées au fournisseur SAS Froid Loisirs équipements à SAILLANT (26) pour un montant de 2 596.80 € TTC.

2- Décisions du 19 octobre 2015 :

- Portant sur l'achat éclairage de Noël.

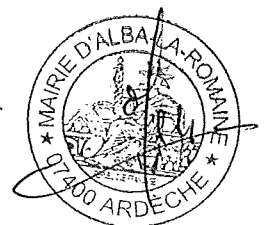
Illumination au fournisseur ET. TEYSSIER à LAVILLEDIEU (07) pour un montant de 2 454.78 € HT soit 2 945.74 € TTC.

Fait à Alba La Romaine, le 18 novembre 2015



Le Maire,
André VOLLE.

.../...



A 6

2015-172

